ASC 2017

NIONA

DEMANDE

de participation aux activités

COMITE D'ENTREPRISE – ADAPEI 64

105 Avenue des Lilas - BP 123 - 64001 PAU CEDEX Tél. 05 59 84 66 05 * http://www.ceadapei64.fr

au verso : les conditions

CET IMPRII	ME NE	PEUT	PAS	ETRE	UTIL	.ISE	EN	2018	3
------------	-------	------	-----	------	------	------	----	------	---

RESERVE AU CE Numéro d'arrivée									
L	L		L	\perp					
LE:		/							

VOUS DEVEZ ETRE INSCRIT(E) AU C.E. POUR BENEFICIER DE LA PARTICIPATION A VOS ACTIVITES

LES JUSTIFICATIFS DOIVENT ETRE AGRAFES A LA DEMANDE, AU DOS DE CELLE-CI.

Les copies, les réservations, les contrats ne seront pas retenus dans le calcul de la participation.

Les factures doivent mentionner la date, l'identité du prestataire de service, l'identité du salarié ou de l'enfant bénéficiaire, le total payé, le détail des prestations et leurs montants respectifs, la mention « facture acquittée ».

PREMIERE PERIODE

FACTURES DATEES DU 08/11/2016 AU 31/05/2017 DATE BUTOIR DE RECEPTION PAR LE CE: 08/06/2017 Au-delà pas de participation. Il n'y aura pas de délai de grâce.

SECONDE PERIODE

FACTURES DATEES DU 01/06/2017 AU 07/11/2017 DATE BUTOIR DE RECEPTION PAR LE CE: 10/11/2017 Au-delà pas de participation. Il n'y aura pas de délai de grâce.

Vacances: seules les nuitées sont prises en charge, le séjour doit être effectué. Pour les voyages incluant transport, forfait demi-pension, pension complète, la participation se calcule sur 70 % du montant total. **Activités**: dont ski, piscine, Calicéo, Aqua-Béarn, parcs aquatiques (ex: Walibi, Accrobranche...). **Billetterie**: concerts, musées, parcs d'attraction (ex: Futuroscope, Disney, Cité de l'Espace...) tout ce qui se fait en tant que spectateur. **Séjours scolaires**: ils doivent être effectués.

INOIVI salarie(e)							
Prénom salarié(e)							
Etablissement							
C I N E M 20 billets maximum / Je joins bille	an 8 bille	S de 10 € e ts maximum oins l bille	n/an moi	ntant total o	N C E S des nuitées ⊥€	montant t	ES de salarié(e) otal des factures
ENFANT(S) & CONJO	DINT(E) SALA	RIE(E) DE L	.'ADAPEI-64		al des activité enfant / conjo		éjours scolaires de 100 € et plus
Prénom enfant :				1 L	€		€
Prénom enfant :				1 L	€		€
Prénom enfant :				1			€
►Conjoint prénom : L				J L	€]	X	xxxxxxxxx
TABLEAU RESERVE AU COMITE D'ENTREPRISE							
Pas de participation ☐ date butoir dépassée ☐ fin CDD / fin STAGE le/							
En attente uvous inscrire au CE (bulletin joint) à renvoyer avec votre demande							
renvoyez au CE la présente demande accompagnée de :							
A mentionner sur la le	ettre-chèque :						
						le/	

DEMANDE de PARTICIPATION aux ACTIVITES – ANNEE 2017

POSSIBILITE D'ENVOYER LA PARTICIPATION DIRECTEMENT A VOTRE DOMICILE : JOINDRE A VOTRE DEMANDE DE PARTICIPATION UNE ENVELOPPE AFFRANCHIE A VOS NOM, PRENOM & ADRESSE

Les demandes traitées en priorité sont les demandes correctement et complètement remplies avec les factures originales acquittées (pas de copie) classées par bénéficiaire et agrafées au verso

⇒ demande soignée (propre, claire, lisible, classée, complète) = traitement facilité donc prioritaire = chèque reçu plus rapidement !

FACTURES ORIGINALES A JOINDRE A TOUTE DEMANDE (ARCHIVEES AU CE PENDANT 3 ANS)

PLAFONDS 2017 BENEFICIAIRES	ACTIVITES	PLAFONDS taux 20%	PLAFONDS taux 40%	PLAFONDS taux 60%	
Salarié(e) 1 et sa famille	Cinéma participation de 2 € par billet	/() € / tamilla	40 € / famille	40 € / famille	40 € / famille
	Billetterie à partir de 10 € participation de 5 € par billet		40 € / famille	40 € / famille	40 € / famille
	Vacances	160 € / famille	160 € / famille	160 € / famille	160 € / famille
Salarié(e) 1 Salarié(e) 2	Activités Sportives & Culturelles (dont ski, piscine)	120 € / salarié(e)	120 € / salarié(e)	120 € / salarié(e)	120 € / salarié(e)
Enfants de moins de 21 ans	Activités Sportives & Culturelles (dont ski, piscine)	100 € / par enfant	100 € / par enfant	100 € / par enfant	100 € / par enfant
	Séjours scolaires (facture minimale : 100 €)	50 € / par enfant	50 € / par enfant	50 € / par enfant	50 € / par enfant

RAPPELS: EXPLICATIONS

L'inscription préalable permet d'avoir une photo du nombre de demandeurs potentiels et du nombre d'enfants, ainsi que du taux. Il est ainsi plus facile de travailler sur le projet du nouveau budget et ainsi éviter un déficit.

Dates « butoir » : pour faciliter le traitement des demandes par le comité d'entreprise.

A L'ATTENTION DE CEUX QUI ONT DU MAL A OBTENIR UNE FACTURE/UNE NOTE/UN JUSTIFICATIF

L'arrêté n° 83-50/A du 03 octobre 1983 prévoit que toute prestation de services doit, dès qu'elle a été rendue, et en tout état de cause avant le paiement du prix, faire l'objet de la délivrance d'une note remise au consommateur non professionnel, lorsque son prix est supérieur ou égal à 15.24 € TTC. En dessous de 15.24 €, la note n'est pas obligatoire, sauf si le consommateur la demande. Les manquements aux obligations prévues en matière de facturation sont constitutifs de délit puni d'une amende de 75 000 € pour la personne physique et de 375 000 € pour la personne morale. (Code de la consommation)

TAUX DE PARTICIPATION : LE TAUX A ETE CALCULE LORSQUE VOUS VOUS ETES INSCRIT(E)

Le taux a été calculé au moment de l'inscription : vous avez joint la copie complète des avis d'imposition 2016 des revenus 2015 du ménage. Dans le cas contraire, le taux de 20 % sera appliqué toute l'année 2017.

QF = 0000 à 0650 QF = 1301 à 1950

Taux : 70 % du montant activité dans la limite du plafond

Taux : 40 % du montant activité dans la limite du plafond

QF = 0651 à 1300 QF = 1951 à 9999

Taux : 60 % du montant activité dans la limite du plafond

Taux : 20 % du montant activité dans la limite du plafond

AUCUNE PARTICIPATION NE POURRA ETRE SUPERIEURE AUX FRAIS ENGAGES.

Le choix de la participation, les plafonds et les taux sont susceptibles d'être modifiés d'une année sur l'autre, en fonction du budget et au prorata des demandes. Les frais d'inscription à des formations, les achats et locations de matériel, le permis de conduire, la participation au titre de la rentrée scolaire, les frais de crèche, l'aide aux devoirs, les moyens de transport (avion, train...) n'entrent pas dans le cadre des attributions des activités sociales & culturelles. Toute demande incorrectement remplie, non accompagnée des pièces justificatives originales ne pourra pas être traitée et sera renvoyée à son expéditeur. Merci de votre compréhension.